



Partageons le sport !

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2021-2022

« Vous avez décidé d'inscrire votre enfant ou vous-même au sein de l'ASUL pour la saison à venir, et nous vous en remercions.

L'inscription à notre association implique la lecture et l'acceptation des points suivants. »

Le bureau de l'ASUL

1/ DOSSIER D'INSCRIPTION

L'adhérent au club ne pourra commencer les cours que lorsque son dossier d'inscription sera complet, c'est-à-dire :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité choisie de moins de 3 mois
- Le règlement de la cotisation (espèce, chèque, virement bancaire ou chèque ANCV) avec la possibilité de régler en plusieurs fois selon un échéancier validé avec l'association
- L'acceptation et le respect des présentes conditions générales.

Il est important de signaler à l'association toutes modifications d'adresse postale, de numéro de téléphone, de mail, etc., pour la mise à jour des dossiers. Les nouveaux adhérents, peuvent bénéficier d'une séance d'essai.

2/ REMBOURSEMENT DES COTISATIONS ET ARRÊT DE L'ACTIVITE EN COURS D'ANNEE

Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le bureau de l'association. La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien à l'assiduité de l'adhérent. Les activités proposées sont organisées dans un cadre associatif tout au long de la saison et ne peuvent être considérées comme une prestation de service individuelle à la séance.

Certains cas exceptionnels, validés par le bureau peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel ou total selon les cas :

- Problème de santé sur présentation d'un certificat médical (pour un arrêt d'au moins 3 mois)
- Evènement familial important de type déménagement
- Une réduction de la cotisation est proposée aux adhérents qui s'inscrivent en cours d'année (tarifs calculés pour une inscription du 1^{er} septembre au 31 décembre, du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} avril au 30 juin).

Nous tenons à préciser qu'un seuil minimum d'inscrits est requis pour chaque activité, sans quoi l'activité devra être annulée.

3/ HORAIRES ET RESPONSABILITE

Il est demandé aux adhérents de faire preuve de ponctualité et d'assiduité aux séances afin d'assurer une continuité pédagogique.

4/ ABSENCES

- Absence de l'adhérent : nous vous remercions de bien vouloir prévenir l'association ou l'encadrant, soit par téléphone au 04 78 53 18 71 ou 06 59 87 05 11, soit par mail : info@asul.org
- Absence de l'encadrant : les adhérents seront prévenus au plus tôt soit par l'envoi d'un mail ou d'un message téléphonique. L'information sera relayée sur place si le délai est très réduit. L'association s'engage à tout mettre en œuvre pour remplacer l'encadrant absent et assurer le cours.

5/ VACANCES SCOLAIRES

L'association n'assure pas les séances pendant les vacances scolaires, exception faite pour les éventuels stages prévus durant cette période.

Je soussigné(e), (NOM et Prénom), certifie avoir pris connaissance des conditions particulières d'inscription et accepte de m'y conformer.

Fait à,

le

Signature :